

PROJET PEDAGOGIQUE

DIPLOME D'ETAT

D'INFIRMIER

IFSI AUXERRE 2024/2025

Centre Hospitalier d'Auxerre

2 Boulevard de Verdun
89011 AUXERRE Cedex

SOMMAIRE

Avant-propos

Page 4

Cadre général de la formation

1. **Le positionnement de l'institut dans l'environnement territorial au regard des besoins de la population** Pages 5 à 7
2. **Le positionnement de l'institut dans l'environnement économique et social de la région**
Pages 7 et 8
3. **La démarche qualité et l'agrément de l'institut** Pages 8 à 10
4. **L'équipe pédagogique et l'organigramme** Pages 10 à 13

Projet pédagogique

1. **Les orientations et la conception générale de la formation, les choix pédagogiques en lien avec les métiers préparés : les valeurs, les finalités visées avec le profil attendu et les compétences pour exercer le métier**
 - 1.1. **Les principes pédagogiques** Page 14
 - 1.2. **Les valeurs** Page 15
 - 1.3. **Les concepts** Pages 15 et 16
 - 1.4. **Les finalités de la formation** Page 16
2. **La stratégie de développement de l'offre numérique : plateforme dédiée, outils de communication à distance, mise à disposition des élèves et étudiants de matériel informatique adapté**
 - 2.1. **Inscrire le numérique dans les enseignements** Page 17
 - 2.2. **Assurer l'accès au numérique** Page 18
3. **Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation**
 - 3.1. **Objectifs d'apprentissage et de progression pour les étudiants de première année**
Pages 18 et 19
 - 3.2. **Objectifs d'apprentissage et de progression pour les étudiants de seconde année**
Page 20
 - 3.3. **Objectifs d'apprentissage et de progression pour les étudiants de troisième année**
Page 21

4. **Le projet d'accueil, d'intégration et d'accompagnement des étudiants ou élèves en situations de handicap** Page 22
5. **L'individualisation des parcours et la stratégie de prévention de rupture des parcours** Page 23
 - 5.1. **Le suivi pédagogique** Pages 23 à 25
 - 5.2. **Renforcement des apprentissages en mathématiques** Pages 25 et 26
 - 5.3. **Renforcement des apprentissages en français** Page 26
 - 5.4. **Interruptions de formation** Page 27
6. **La planification de l'alternance** Page 27
7. **La liste des lieux et places de stage négociés en lien avec les obligations réglementaires**
 - 7.1. **Contexte général** Pages 27 et 28
 - 7.2. **Cartographie** Pages 29 et 30
 - 7.3. **Analyse du contexte** Page 30
8. **Les modalités d'encadrement et de tutorat négociées avec les responsables des structures d'accueil**
Les modalités d'évaluation de la qualité des lieux de stages par les élèves et étudiants
 - 8.1. **Encadrement et tutorat : le rôle des différents acteurs** Pages 31 à 34
 - 8.2. **Modalité d'évaluation des lieux de stage** Page 34
9. **Les prestations offertes à la vie étudiante** Pages 35 à 37
10. **Les indicateurs d'évaluation du projet** Page 37

Avant-propos

Chaque formation initiale dispensée à l'Institut est dotée d'un projet pédagogique qui lui est propre. Il est le fil conducteur pour l'ensemble des acteurs : formateurs, professionnels de terrain et étudiants ou élèves.

Il est élaboré à partir des travaux réalisés par l'équipe, et sous-tendu par les valeurs et principes véhiculés par l'Institut. Il reste le point d'ancrage pour toute décision pédagogique et procédurale générale.

Le projet pédagogique a été élaboré par l'équipe de l'IFSI, suite à des temps de travail centrés sur les conceptions en termes de finalités de la formation et en lien avec le référentiel de formation en référence à l'Arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et à l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'état d'infirmier. Le dernier projet pédagogique de l'IFSI a été conçu en 2016. Un nouveau travail entrepris en 2019 n'a pu aboutir en raison de la crise sanitaire, l'écriture de ce projet pédagogique a été réalisée en 2022 par un travail conjoint entre la direction et l'équipe pédagogique et mis à jour en 2024.

Au regard des finalités se sont imposés les moyens et méthodes pédagogiques à retenir et à prioriser, en tenant compte également des ressources tant sur le plan humain que matériel.

Le projet sera présenté en ICOGI (Instance Compétente pour l'OrientatIon et la Gestion des Instituts) des IFSI pour approbation le 22 octobre 2024.

Cadre général de la formation

1. Le positionnement de l'institut dans l'environnement territorial au regard des besoins de la population

Dans le cadre de son schéma régional des formations sanitaires et sociales, la Région Bourgogne-Franche Comté, définit la carte des formations qui conduisent à ces métiers, en autorisant l'ouverture des instituts de formation sanitaire et sociale. Elle répartit les quotas d'entrée en formation des étudiants entre ces instituts et définit également leurs capacités d'accueil au regard des besoins en professionnels de santé et en travail social. Elle assure également le financement de ces organismes de formation par le biais de dotation de fonctionnement.

La Région agréé 40 établissements dispensant des formations paramédicales et médicales dont 2 écoles de sages-femmes, 17 Instituts de formation en soins infirmiers et 25 instituts de formation d'aide-soignante, rattachés à des centres hospitaliers ou des établissements gestionnaires privés. Les effectifs des instituts de formation paramédicale et de sages-femmes en Bourgogne-Franche-Comté représentent près de 6 500 personnes (jeunes en poursuite d'étude, demandeurs d'emploi et salariés).

La Région assure également la prise en charge financière des frais de formation des demandeurs d'emploi dans le cadre du service public régional des formations sanitaires, en partenariat avec France Travail : formations d'aides-soignants, d'auxiliaires de puériculture et d'ambulanciers autorisées par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ainsi 17 IFSI sont agréés dans la région et 2 IFSI le sont sur le département de l'Yonne :

- **Auxerre : 120 places** (nouveaux quotas rentrée 2024)
- **Sens : 60 places**

Auxerre est le chef-lieu du département de l'Yonne, en région Bourgogne-Franche-Comté. La ville comporte près de 34 778 habitants en 2024.

Au niveau sanitaire, elle se situe dans le territoire de santé du sud de l'Yonne qui regroupe de nombreuses structures de soins, susceptibles de recruter des professionnels (infirmiers et aides-soignants).

Le Centre Hospitalier d'Auxerre fait partie du GHT du sud de l'Yonne et du Haut Nivernais, qui intègre également la maison de retraite départementale, le centre hospitalier spécialisé en psychiatrie de l'Yonne, les centres hospitaliers de Tonnerre, d'Avallon et de Clamecy soit : 254 lits et 127 places en psychiatrie, 729 lits de MCO dont 563 sur Auxerre et 349 places de SSR et EHPAD ainsi que 396 lits pour la maison de retraite départementale.

Le contexte de la démographie bourguignonne est peu dynamique : la population est plutôt âgée, à caractère rural.

«En 2014, la Bourgogne est la quatrième région la plus âgée en France Métropolitaine, derrière le Limousin, le Poitou-Charentes et l’Auvergne : les personnes âgées de 60 ans et plus représentent 29% de la population régionale, soit 4,5 points de plus que la moyenne nationale. Pour assurer la prise en charge des besoins spécifiques en soins et en accompagnement des personnes âgées, la progression annuelle des taux d’encadrement en personnel soignant (personnels médicaux et paramédicaux, infirmiers, aides-soignants) serait portée à 3% entre 2014 et 2020. Il faudrait alors former et embaucher 1140 ETP supplémentaires. Parmi ce personnel, les aides-soignants devraient bénéficier de la plus forte augmentation (820 ETP). Ils seraient suivis des infirmiers (+240) ».

David Brion, Philippe Gray, INSEE

L’Yonne bénéficie d’un rythme de croissance de sa population de 0,3 % par an depuis 1975. Cette évolution démographique s’est infléchi depuis 2009 sous l’effet d’un ralentissement des migrations résidentielles en provenance d’Île-de-France. L’Yonne est aujourd’hui le seul département limitrophe de l’Île-de-France dont la population diminue. Le département perd ainsi 1 350 habitants en cinq ans. *Hélène Ville, Yohann René, David Brion, Insee- 2018.*

De plus, en région bourgogne, la densité des professionnels médicaux et paramédicaux est inférieure à la moyenne nationale et fragilise l’offre de soins de premier recours. Dans les années à venir, de nombreux professionnels prendront leur retraite sans qu’à ce stade, leur remplacement ne soit assuré, d’où la mise en œuvre du Pacte « Territoire-Santé » par l’A.R.S.

Jusqu’en 2021, les quotas sont restés identiques tant dans les IFSI que les IFAS. Suite au Ségur de la santé, ils ont augmenté pour la rentrée de septembre 2021 : ils sont passés de 100 à 114 étudiants en IFSI pour les L1 et de 35 à 40 élèves en IFAS. Une nouvelle augmentation des quotas IDE en 2024 a fait passer le nombre de places à la rentrée de 114 à 120.

Au cours de la formation, les grands problèmes de santé publique, au regard des pathologies prévalences, sont abordés et la prise en charge de la population actuelle et à venir, est prise en compte.

L'IFSI collabore, à son niveau, aux projets développés dans le dossier du schéma régional des formations sanitaires et sociales, édité par le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté :

- Favoriser l'innovation pédagogique : dossier simulation en cours
- Faciliter les parcours de formation et l'insertion professionnelle des bacheliers professionnels : mise en œuvre en 2015
- Fidéliser le personnel qualifié sur le territoire : liens avec les stages pour optimiser l'accueil et l'encadrement, formations continues pour les partenaires de stage
- Renforcer l'attrait des métiers dans les secteurs peu connus ou peu attractifs : stages en HAD, SSIAD, libéral

2. Le positionnement de l'institut dans l'environnement économique et social de la région

L'institut est placé sous la tutelle :

- Du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté
- Du Ministère des Solidarités et de la Santé
- De l'A.R.S. (Agence Régionale de Santé) qui vérifie la conformité de l'application du référentiel de formation
- Des D.R.E.E.T.S. de Besançon et de Dijon (Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité) qui certifient les formations paramédicales
- Du Centre Hospitalier d'Auxerre : établissement support

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers est un des organismes de formation supérieure post bac, sur les 24 recensés dans l'Yonne. *Les chiffres clés de l'Yonne : CCI Yonne, édition 2013.*

Il est reconnu dans la cité (insertion publicitaire relayée dans les journaux ou guides destinés aux jeunes). Il favorise les informations concernant les formations qu'il dispense, lors des portes ouvertes qui sont organisées tous les ans, la dernière a eu lieu le samedi 27 janvier 2024 avec plus de 300 visiteurs la prochaine se tiendra le samedi 15 février 2025, mais aussi lors de rencontres organisées sur le site pour faire connaître les métiers, ou encore par le biais des déplacements du directeur de l'IFSI et de l'équipe pédagogique directement dans les lycées ou bien encore lors de salons d'étudiants (vendredi 9 et le samedi 10 février 2024, le prochain se tiendra les vendredi 7 et samedi 8 février 2025). Un travail important a été réalisé cette dernière année en termes de maillage territorial avec de nombreuses rencontres et forums avec les partenaires locaux tels que « pôle emploi », la mission locale et le GRETA.

Il ouvre à l'employabilité des jeunes qu'il forme et à leur recrutement, grâce aux partenariats qu'il instaure avec les employeurs potentiels : les étudiants et élèves sont informés des offres d'emploi temporaires

pendant leur formation et des offres de recrutement par voie d'affichage et sur la plateforme THEIA. Les directions de soins se déplacent auprès des étudiants pour présenter les postes disponibles. Un job dating s'est tenu à l'IFSI le jeudi 25 janvier 2024 à destination des étudiants de troisième année, le prochain est organisé pour le vendredi 24 janvier 2025.

De plus, les étudiants apportent mouvement, vie dans la cité et génèrent de l'activité en termes de commerce.

L'attractivité pour la formation infirmière demeure (cela se vérifie par le nombre de demandes sur Parcoursup). Il est important de favoriser et maintenir l'accès à la formation paramédicale en délocalisé par rapport aux Universités permet de répondre à des souhaits de parcours de formation sans un éloignement générant des frais, parfois frein catégorique à toute évolution en termes de formation.

Il est primordial de favoriser l'attractivité des instituts via les partenariats et les innovations. L'attractivité des métiers infirmier et aide-soignant est une problématique à l'échelon national et régional mais elle est d'autant plus prégnante sur notre territoire qui est lui-même peu attractif en termes d'emploi et de vie extra-professionnelle et va donc impacter sur le recrutement en formation. Il va donc s'agir de développer une politique commune de communication en interne et en externe, notamment en prenant appui sur le site internet des instituts du GHT de l'Yonne et des réseaux sociaux mais aussi de s'inscrire dans une dynamique d'innovation pédagogique et de stratégie de développement de l'offre numérique via des projets simulation et innovations.

3. La démarche qualité et l'agrément de l'institut

- **Démarche qualité :**

Au regard du décret du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle, l'institut s'est engagé dans la démarche Qualiopi :

- Qualiopi® est une **marque** qui garantit la conformité aux critères de qualité des prestations proposées par des « **PAC** »
- Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel
- *Art. 6 : obligation de certification par un organisme tiers des organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base d'un référentiel national unique*
- *Autonomisation de l'individu pour le choix et l'accès à la formation*
- *Ordonnance du 1 avril 2020 : obligation légale en application de l'art. 11 de la Loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 : échéance au 1 janvier 2022*

Objectifs :

- Certification **qualité** unique délivrée par des certificateurs indépendants ou une instance de labellisation reconnue par **France Compétences** ;
- Fonds publics ou mutualisés ;
- Lisibilité et visibilité de l'O.F. pour le public et les financeurs/employeurs ; ○ Référentiel national unique (art. L.6316-3 du Code du Travail).

L'institut s'est engagé dans cette démarche en mars 2021, un audit blanc a eu lieu en avril 2022 et le **11 mai 2022 l'IFSI d'Auxerre a été certifié avec succès par la société AFNOR. L'audit de suivi s'est déroulé avec succès les 9 et 10 avril 2024. La prochaine visite de certification se tiendra les 9 et 10 avril 2025.**

• Agrément :

L'arrêté du 10 juin 2021, publié au Journal officiel par le Ministère des Solidarités et de la Santé, a modifié les dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale. La Région, compétente dans ce domaine, applique ces nouvelles modalités pour délivrer une autorisation aux établissements de formation préparant aux diplômes d'Etat mentionnés dans l'article 1 du texte du 10 juin 2021, à savoir : infirmier, infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste, puéricultrice, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergothérapeute, manipulateur d'électroradiologie médicale, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier, technicien de laboratoire médical et cadre de santé.

L'institut d'Auxerre a donc constitué un dossier de demande d'autorisation (renouvellement) adressé à la Région Bourgogne-Franche-Comté et à l'A.R.S. de Bourgogne Franche-Comté.

La Région pratique dès réception de ce dossier, l'instruction complète de toutes les pièces jointes. Parallèlement, l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) Bourgogne Franche-Comté formule un avis sur la capacité de l'établissement à préparer les candidats, les conditions de fonctionnement pédagogique et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

Au vu de tous ces éléments et du schéma régional des formations sanitaires, la présidente de Région statue sur la demande d'autorisation. La décision d'acceptation ou de rejet de la demande d'autorisation est notifiée par la présidente de Région au demandeur.

L'autorisation est délivrée par un arrêté de la présidente et publié au recueil des actes administratifs de la Région. La présidente de Région informe de sa décision l'A.R.S. de Bourgogne Franche-Comté.

L'IFSI/IFAS d'Auxerre a reçu un renouvellement d'agrément portant autorisation d'enseignement pour 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2022.

5. L'équipe pédagogique et l'organigramme

Directrice

NOM, Prénom et quotité de travail	Diplôme(s)	Date(s) du (des) diplômes)
FRANÇOIS Karine	Diplôme d'Etat d'Infirmier Diplôme de cadre de santé Licence en sciences de l'éducation (université de Nanterre) Concours sur titre de Cadre Supérieur de Santé Directrice I.F.S.I. Agrément Conseil Régional BFC	Juin 1990 Juin 2008 Juin 2008 Septembre 2015 Avril 2021 Février 2022

Formateurs référents des étudiants en Soins Infirmiers

NOM, Prénom et quotité de travail	Diplôme(s)	Date(s) du (des) diplômes)
BOSSU-CHANLIAU Michèle 80%	Diplôme d'état d'infirmière Diplôme de cadre de santé Diplôme(s)	1986 1996
BRIFFAULT Stéphanie 100%	Diplôme d'état d'infirmière Diplôme de cadre de santé Master 1 en management et formation dans les établissements de santé	2000 2014
CHENNOUFI Corinne 100%	Diplôme d'état d'infirmière Diplôme de cadre de santé Master 2 Sciences Humaines et Sociales Mention Sciences de l'éducation	1992 2005 2018

CHIROL Géraldine 100%	Diplôme d'Etat Infirmier	2001
	Diplôme Inter-disciplinaire de gérontologie	2007
	Diplôme Cadre de Santé	2017

CORNEILLE Isabelle 100%	Diplôme d'Etat Infirmier	2009
	Diplôme de Cadre de Santé	2014
	Master 1 « Droit Economie et Gestion Mention Organisation et conduite du changement »	2015
CORNILLAT-AUCLAIR Marielle 100%	Diplôme d'Etat Infirmier	1992
	Diplôme Cadre de Santé	2010
	Diplôme Universitaire Ethique Soignante et Hospitalière	2010
	Licence « Professionnel en Santé, Spécialité management dans les systèmes de santé »	2010
DAIGNE Christel 100%	Diplôme d'Etat Infirmier	2004
	Diplôme de Cadre de Santé	2016
DIDIER Isabelle 100 %	Diplôme d'Etat Infirmier	1987
	Diplôme de Cadre de Santé	2005
DROUET Delphine 100%	Diplôme d'Etat Infirmier	1997
	Diplôme de Cadre de Santé	2018
	Master 1 « management et formation dans les établissements de santé »	2018
FAURE Claire 80 %	Diplôme d'état d'infirmière	1984
	Diplôme de cadre de santé	1996
MEUNIER Karen 100%	Diplôme d'état d'infirmière	1996
	Diplôme de cadre de santé	2005
	MASTER 2 Sciences de l'Education Spécialité « Recherche en éducation et en formation »	2016
Lamblot Céline 100% Mutation avec prise de poste au 6 janvier 2025	Diplôme d'état d'infirmière	2005
	Diplôme de cadre de santé	2013
	M 1 : Management des organisations sanitaires et sociales -	2013
QUANTIN Corinne 100 %	Diplôme d'Etat Infirmier	1990
	Diplôme de Cadre de Santé	2009

VEE Solange 100 %	Diplôme d'Etat Infirmier	1998
	Diplôme de Cadre de Santé	2008
	Maîtrise Droit, Economie, Gestion Mention Management Spécialité Management des organisations de Santé	2008
VERNEVAUT Céline 80 %	Diplôme d'Etat Infirmier	2002
	Diplôme de Cadre de Santé	2016
	Maîtrise Droit, Economie, Gestion Mention Sciences Economiques	2016
14.40 ETP		

Dans le cadre du projet pédagogique et afin de compléter les enseignements des équipes, l'institut fait appel à des intervenants externes. Ce sont des professionnels de santé, universitaires et autres experts assurant des interventions dans les différents domaines de la formation :

- Sciences humaine, sociale et droit
- Sciences biologiques infirmières, fondements et méthodes,
- Sciences et techniques infirmières, interventions,
- Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière,
- Méthodes de travail.

Tous les formateurs affectés à la formation infirmière sont cadres de santé.

On constate un renouvellement important de l'équipe pédagogique en lien avec des départs en retraite.

Ces départs ont été au nombre de 4 en 2022, ils sont tous remplacés en février 2023.

Une demande de détachement a été demandée par un cadre en juillet 2024 avec un recrutement par voie de mutation qui arrivera en remplacement en janvier 2025.

ORGANIGRAMME IFSI/IFAS Auxerre

Directrice I.F.S.I. – I.F.A.S.
Karine FRANÇOIS

Directeur du Centre Hospitalier d'Auxerre
Agnès CORNILLAUD

Direction de l'Agence Régionale de Santé

Direction Régionale de l'Economie, de
l'Emploi, du Travail et des Solidarités

Section Compétente pour le traitement
Pédagogique des situations Individuelles
des étudiants et des élèves

Conseil Régional de Bourgogne Franche
Comté

Département Administratif

Accueil Céline COULONNIER
Loïc LUTZ
Secrétariat I.F.A.S. Céline COULONNIER
Stecy LEVE
Secrétariat I.F.S.I. Lynda BEN MOHAMED
Céline COULONNIER
Stecy LEVE
Régisseuse Xaverine BONINN
Régisseuse adjointe : Stecy LEVE

Tutorat IDE

Corinne CHENNOUFI
Christel DAIGNE
Isabelle DIDIER
Claire FAURE
Géraldine Chirol

Tutorat AS

Séverine FORGEOT
Cécile MAILLY

Secrétariat Lynda BEN MOHAMED

Département Formation I.F.S.I.

Cadres de Santé Formateurs

Michèle BOSSU-CHANLIAU	Stéphanie BRIFFAULT
Corinne CHENNOUFI	Géraldine CHIROL
Isabelle CORNEILLE	Marielle CORNILLAT-AUCLAIR
Christel DAIGNE	Isabelle DIDIER
Delphine DROUET	Claire FAURE
Karen MEUNIER	Corinne QUANTIN
Solange VEE	Céline VERNEVAUT

Département Formation I.F.A.S.

Laurianne BONNARD – IDE
Cécile MAILLY – IDE

Département Documentation

CDI – Magali DESSAMA

Département Technique et Logistique

Maintenance et entretien des locaux
Jimmy BAGHUELOU

MISSIONS TRANSVERSALES

Communication Isabelle CORNEILLE
Lynda BEN MOHAMED

Stages IFCS Karen MEUNIER
Céline COULONNIER

Travaux et Matériel Karine FRANCOIS
Loïc LUTZ

Référente Handicap Isabelle CORNEILLE

RESEAUX PROFESSIONNELS

CEFIEC – Direction : Titulaire : Karine FRANÇOIS
Suppléante : Céline VERNEVAUT
Formateur : Titulaire : Isabelle DIDIER
Suppléante : Chirstel DAIGNE

Projet pédagogique

1. La conception générale de la formation et les choix pédagogiques en lien avec les métiers préparés : les valeurs, les finalités visées avec le profil attendu et les compétences pour exercer le métier

1.1. Les principes pédagogiques

Le référentiel de formation est organisé autour d'une **alternance intégrative** entre l'acquisition des ressources à partir des Unités d'Enseignement et le développement des compétences à partir des stages. Le **concept de compétence** est au cœur de la formation : « avoir des ressources et agir avec compétence ».

Les Unités d'Intégration ont pour mission de mettre les apprenants en situation de mise en liens entre les situations professionnelles, riches et ancrées dans la réalité professionnelle, et les savoirs développés dans les Unités d'Enseignement.

Afin d'accompagner de façon encore plus optimale les étudiants, l'ensemble de l'équipe pédagogique a reçu en mars 2023 une formation en intra: « l'approche par compétence en formation infirmière ». L'Institut de Formation en Soins Infirmiers met en œuvre une pédagogie d'inspiration **socioconstructiviste**, qui offre à l'étudiant la possibilité de se former avec tous les professionnels de stages partenaires et dans toutes les situations de travail, et l'accompagne dans sa construction autonome des savoirs.

Le rôle du cadre de santé formateur est de faciliter l'apprentissage de l'apprenant, de l'accompagner dans la construction autonome de savoirs et de favoriser l'acquisition des compétences professionnelles. Le cadre est un guide pour l'étudiant tout au long de ce processus d'appropriation."

Le formateur est **accompagnateur dans la posture réflexive des étudiants et accompagnateur du transfert** du savoir dans la pratique des soins.

La guidance du parcours de l'étudiant est dépendante de la nécessaire complémentarité des deux pôles de formation, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et les terrains de stage.

Cette alternance des temps de formation et la recherche de leur mise en synergie est le pivot de la professionnalisation.

Ce **partenariat** doit être garant de la qualité de l'accompagnement à la professionnalisation des étudiants et des pratiques d'évaluation : cette qualité est en lien direct avec l'expertise pédagogique des formateurs et l'encadrement réalisé par les tuteurs de stage et professionnels de proximité.

1.2. Les valeurs

Les valeurs professionnelles véhiculées par la formation, retenues par l'équipe sont :

- Humanité, respect d'autrui, bienveillance, tolérance, discrétion
- Honnêteté, authenticité, équité
- Ouverture d'esprit, volonté de communiquer
- Réflexion et posture réflexive
- Réalisme et engagement

1.3. Les concepts pédagogiques

La formation s'articule autour de 4 concepts clés :

Implication

- Réelle volonté d'apprendre et de tirer enseignement de ses expériences
- Posture étudiante tout au long de la formation
- Participation constructive, authentique, dans la dynamique d'un esprit de groupe.

Autonomie

- Positionnement de l'étudiant : assumer ses choix
- Prises d'initiatives
- Engagement de l'étudiant : être actif, dynamique et participatif

Responsabilité

- Engagement dans la formation
- Positionnement de l'étudiant : affirmation de soi
- Assumer ses actes par rapport au niveau d'apprentissage **Réflexivité**
- Développement de sa capacité d'auto-évaluation
- Evolution dans sa démarche d'apprentissage en réelle posture réflexive
- Développement de sa professionnalisation en donnant du sens à l'action

Ces concepts pédagogiques et valeurs professionnelles représentent la toile sur laquelle vont venir se traduire toutes les décisions pédagogiques et de vie dans l'institution, les actions de formation et d'accompagnement des étudiants, et orienter les postures des différents acteurs que sont les formateurs et les apprenants.

La réciprocité est fondamentale : elle engage formateurs et étudiants.

Ils ne peuvent être des guides, des fils conducteurs que dans la mesure où droits et devoirs de chacun s'expriment dans leur absolu respect.

1.4. Les finalités de la formation

La formation vise l'acquisition de l'ensemble des compétences infirmières pour répondre aux besoins de santé de la population.

L'objectif est de professionnaliser le parcours de l'étudiant, de manière à ce qu'il auto-construise les fondements de sa pratique professionnelle, ses propres méthodes tout en respectant un cadre éthique.

La formation doit conduire l'étudiant à développer des capacités d'analyse et à devenir un praticien réflexif.

Elle doit permettre à l'étudiant de bâtir son raisonnement clinique et sa réflexion critique, de conceptualiser des savoirs en action, gages de compétences et de capacités à s'adapter à des situations professionnelles variées.

Elle a pour ambition de guider l'étudiant dans son parcours singulier de progression.

L'ensemble de ces finalités définies, induit et guide à la fois les choix en termes de maillage pédagogique et de postures des professionnels formateurs.

2. La stratégie de développement de l'offre numérique : plateforme dédiée, outils de communication à distance, mise à disposition des élèves et étudiants de matériel informatique adapté

2.1. Inscrire le numérique dans les enseignements

Les étudiants et les formateurs ont accès à des ressources pédagogiques diversifiées :

- Socle numérique : L'arrêté du 10 novembre 2022 prévoit la formation socle au numérique en santé des étudiants en santé. Ainsi cet enseignement a débuté en septembre 2024. Il est découpé en cinq domaines de compétences et de connaissances :
 - Données de santé
 - Cybersécurité en santé
 - Communication en santé
 - Outils numériques en santé
 - Télésanté
- Accès à la plateforme pédagogique numérique THEIA qui permet aux membres du personnel de transmettre des documents et des informations, tels que les supports de cours. Les demandes ponctuelles et individuelles (rendez-vous auprès de la direction, du secrétariat...) ou informations groupales pour la promotion, s'effectuent

également par ce biais et permet aux étudiants de visualiser les plannings, communiquer avec l'institut, recevoir les informations principales, réaliser des Quizz, recevoir des enseignements en e-learning

- Il existe un centre de documentation et d'information sur place où la recherche de documents est facilitée par le logiciel de gestion Ellipse
- Accès à la plateforme universitaire (Université de Bourgogne) avec adresse universitaire qui donne accès à des cours en ligne
- Quizzbox
- Accès à la plateforme Mischool pour l'enseignement de l'Anglais (présentation en L1 de la plateforme par les représentants Mischool)

Les étudiants qui s'inscrivent à l'UB de Bourgogne-Franche Comté obtiennent de droit un accès à la plateforme Microsoft TEAM'S. Celle-ci leur permet d'accéder en visioconférence à certains cours à distance, mais aussi de travailler en groupe en non présentiel.

2.2. Assurer l'accès au numérique

Au Centre de Documentation et d'Information de l'institut, un espace multimédia mis à la disposition des étudiants se compose de 5 postes informatiques fixes en réseau reliés avec le photocopieur. Une salle informatique est réservée aux étudiants, 11 ordinateurs récents avec accès Internet sont mis à leur disposition.

L'accès WIFI est proposé à l'ensemble des étudiants. Un renouvellement complet des bornes WIFI a eu lieu en 2023 grâce à une subvention du conseil régional permettant une connexion optimale.

3. Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation

3.1. Objectifs d'apprentissage et de progression pour les étudiants de première année

La première année d'études en IFSI s'axe principalement sur l'acquisition des fondamentaux

1. Travailler sur les représentations de la profession :

- Situer et se situer dans la profession
- Repérer ou réfléchir à ce que signifie « être soignant »
- Identifier sa conception des soins

2. Acquérir une méthodologie efficace de travail

- Apprendre à apprendre

- Apprendre à travailler en groupe

3. Découvrir le milieu de la santé et les différentes structures sanitaires et sociales

4. Développer ses capacités de réflexion en lien avec les responsabilités inhérentes à l'exercice de la profession

5. S'approprier le contenu des enseignements théoriques suivants :

En sciences humaines :

Psychologie, sociologie, anthropologie

Santé publique et économie de la santé

Législation, éthique déontologie

En sciences biologiques et médicales :

Biologie fondamentale

Cycles de la vie et grandes fonctions

Santé maladie handicap accidents de la vie

Processus traumatiques

Infectiologie, hygiène

Pharmacologie et thérapeutiques

En sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes :

Raisonnement et démarche clinique infirmière

Projet de soins infirmiers

En sciences et techniques infirmières, interventions :

Soins de confort et de bien être

Soins relationnels

Soins d'urgence

Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical

Soins infirmiers et gestion des risques

Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière :

Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens

Méthodes de travail :

Méthodes de travail

Anglais

6. Acquérir les compétences 1 et 3

3.2. Objectifs d'apprentissage et de progression pour les étudiants de seconde année

Les objectifs de progression en deuxième année sont les suivants :

- Construire son identité professionnelle en s'appropriant les valeurs et les concepts de la profession infirmière
- S'engager dans une démarche de professionnalisation
- Développer ses capacités d'analyse de situations professionnelles en adoptant une posture réflexive
- Approfondir les connaissances acquises en première année
- Acquérir de nouvelles connaissances
- Mobiliser ses connaissances pour analyser des situations complexes et proposer des actions de soins adaptées
- Approfondir le raisonnement et la démarche clinique
- Concevoir et conduire un projet de soin
- Acquérir la méthodologie de la démarche éducative (éducation en santé et éducation thérapeutique)
- Mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs dans le cadre du service sanitaire
- Utiliser un raisonnement et une démarche de questionnement éthique dans le contexte professionnel
- Conduire une relation adaptée dans des situations spécifiques
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation
- Organiser son travail en interdisciplinarité
- S'initier à la démarche de recherche

La seconde année d'étude en IFSI incite au renforcement des acquisitions des fondamentaux travaillés en L1 et permet à l'étudiant de développer plus particulièrement.

- Au semestre 3 :
 - La compétence 2 : « Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers »
 - La compétence 6 : « Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins »
- Au semestre 4 :
 - La compétence 5 : « Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs »
 - La compétence 10 : « Informer et former des professionnels et des personnes en formation »

3.3. Objectifs d'apprentissage et de progression pour les étudiants de troisième année

Les objectifs d'apprentissage visent la professionnalisation.

La troisième année d'étude en IFSI est centrée sur l'acquisition des compétences 4 et 9 au semestre 5 et des compétences 7 et 8 au semestre 6.

Durant cette année de formation, l'étudiant poursuit la construction de son identité professionnelle, son développement du sens des responsabilités et formalise son projet professionnel. Il approfondit sa réflexion sur sa posture professionnelle en s'inscrivant dans une dynamique de questionnement.

En fin d'année, l'étudiant aura validé l'ensemble des Unités d'Enseignement, acquis les dix compétences du référentiel de formation et sera en capacité de réaliser les activités nécessaires à l'exercice de la profession.

Pour l'étudiant, les objectifs de la troisième année sont :

- Poursuivre le travail initié durant les 2 premières années
- Acquérir les compétences en lien avec les semestres 5 et 6
- Aboutir à l'acquisition de l'ensemble des 10 compétences
- Se projeter et se positionner en tant que futur professionnel en développant ses habilités gestuelles et relationnelles
- Construire son identité professionnelle en s'appropriant les valeurs et les concepts de la profession infirmière
- S'engager dans une démarche de professionnalisation
- Développer ses capacités d'analyse de situations professionnelles en adoptant une posture réflexive
- Approfondir les connaissances acquises en première année et deuxième année
- Acquérir de nouvelles connaissances
- Conduire un projet de soin en mobilisant ses connaissances pour analyser des situations complexes et proposer des actions de soins adaptées
- Utiliser un raisonnement et une démarche de questionnement éthique dans le contexte professionnel
- Conduire une relation adaptée dans des situations spécifiques
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation
- Organiser son travail en interdisciplinarité
- S'initier à la démarche de recherche

Sur cette dernière année, seront plus particulièrement développées les compétences suivantes :

La compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

La compétence 6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins

La compétence 7 : Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle

La compétence 8 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques

La compétence 9 : Organiser et coordonner des interventions soignantes

4. Le projet d'accueil, d'intégration et d'accompagnement des étudiants ou élèves en situation de handicap

La démarche de certification Qualiopi, initiée en avril 2020, nous a permis de formaliser à l'aide de procédures (annexes n°1 et 2), les informations, conseils et aides apportés aux personnes en situation de handicap. En effet, des documents d'information sont distribués en amont dans les dossiers de sélection pour les personnes en reconversion professionnelle et pour les candidats s'inscrivant sur la plateforme Parcoursup. Un dispositif pour accompagner les personnes en situation de handicap existe avec le nom et les coordonnées du référent handicap de l'institut. En effet, un cadre formateur, Madame Isabelle Corneille est référent handicap à l'institut depuis 2018 (annexe n° 3 : fiche de poste).

Une fois le candidat admis à l'IFSI avec un certificat d'aptitude à suivre la formation par un médecin agréé, il est reçu en entretien individuel de positionnement par le référent handicap et la directrice. Elles peuvent l'orienter vers les partenaires spécialisés, comme la Maison Départementale des Personnes Handicapées, pour obtenir des conseils, des mesures de compensations telles que des aménagements du temps des épreuves d'évaluation, l'installation dans les salles, l'utilisation de matériel informatique dédié, l'accompagnement par une tierce personne. Le référent handicap s'assurera de la mise en place et de l'adéquation des mesures d'aménagement avec l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Le suivi de l'étudiant en situation de handicap se fera tout au long de sa formation avec des points réguliers avec son référent de suivi pédagogique et le référent handicap.

5. L'individualisation des parcours et la stratégie de prévention de rupture des parcours

L'IFSI d'Auxerre porte une attention particulière à l'accompagnement vers la réussite, l'individualisation des parcours et la prévention des ruptures et des abandons en formation. La pédagogie différenciée est une réponse à l'hétérogénéité des étudiants pour les amener à la réussite et prévenir les ruptures de parcours. Fondée sur le propre cheminement de la personne (rythme et modes d'apprentissage), elle s'appuie sur le renforcement positif et le développement de la confiance en soi. L'erreur doit être utilisée pour la progression dans les apprentissages : elle est constructive. En fonction des aptitudes des étudiants, les difficultés sont séquencées en niveaux plus élémentaires pour faciliter l'apprentissage et atteindre le résultat attendu. Cette pédagogie nécessite que l'apprenant soit acteur de sa formation et que le formateur soit un accompagnant dynamisant tout en faisant preuve de bienveillance et d'écoute.

Pour MEIRIEU (1987), « différencier, c'est avoir le souci de la personne sans renoncer à celui de la collectivité », c'est aussi «se laisser interpeller par l'apprenant, par l'élève concret, déroutant et irritant, mettant parfois en échec nos meilleures intentions, faisant vaciller avec inconscience nos plus beaux édifices. »

Ainsi, cet accompagnement personnalisé passe en premier lieu par le suivi pédagogique. De plus nous avons fait le constat de difficultés importantes pour certains étudiants en calcul de dose en raison d'un manque de pré requis en mathématique et également de difficultés à l'écriture.

L'équipe pédagogique a donc fait le choix d'un accompagnement renforcé sur ces deux matières.

5.1. Le suivi pédagogique

Selon l'annexe 3 du référentiel de formation « Chaque semestre, le formateur de l'IFSI responsable du suivi pédagogique de l'étudiant fait le bilan des acquisitions avec celui-ci. Il conseille l'étudiant et le guide pour la suite de son parcours. Il peut être amené à modifier le parcours de stage au vu des éléments contenus dans le portfolio ».

Le suivi pédagogique se caractérise par un accompagnement organisé de l'ensemble des étudiants pour leur permettre de franchir plus facilement les étapes de la formation, de susciter la motivation préalable à tous les modes d'apprentissage, de se construire dans le respect des valeurs inhérentes à la profession infirmière.

Chaque formateur référent de la promotion assure le suivi pédagogique d'un groupe d'étudiants. Le formateur référent de suivi pédagogique suit l'étudiant tout au long de sa scolarité même en cas de redoublement ou report de scolarité. Le formateur référent pédagogique centralise tous les résultats (théoriques et pratiques) de l'étudiant.

Le suivi pédagogique peut se présenter sous 2 formes : individuel ou collectif. Il est obligatoire.

Le suivi pédagogique collectif :

- Il est réalisé au bout de 4 à 5 semaines de cours sur le semestre 1 et en groupe de 5 à 6 étudiants. Lors de cette première rencontre, le formateur se présente et donne les consignes en termes de déroulement, de notion de respect, d'écoute et de confidentialité du suivi pédagogique. Il explique ses missions. Chaque étudiant se présente auprès de ses camarades et partage ce qu'il a inscrit sur son bilan personnel de début de formation (informations qu'il souhaite bien partager avec le groupe).
- Le formateur et les autres étudiants peuvent échanger avec l'étudiant pour compléter les informations.
- Les étudiants sont informés que toute donnée mise à la disposition du formateur référent pédagogique peut être partagée avec le groupe formateur.
- A l'issue de cette rencontre chaque étudiant restitue son bilan personnel complété au formateur qui le consignera dans son dossier de suivi pédagogique.

Le suivi pédagogique individuel :

- Le formateur référent rencontre individuellement les étudiants dont il est le référent pédagogique selon un calendrier défini (voir tableau joint). Cet entretien permet d'offrir un espace de parole pour échanger sur le vécu des expériences professionnelles, des analyses de pratiques réalisées et sur tout autre questionnement. Le formateur échange sur le stage en termes de compétences acquises, étonnements, objectifs de progression pour le stage à venir. Seuls les bilans finaux de stage seront à la connaissance des étudiants.
- Au préalable à la rencontre, le formateur référent pédagogique retranscrit dans le logiciel de suivi le niveau de validation des compétences en stage en regard du bilan de formation

- Le point est fait avec l'étudiant sur ses points forts, ses difficultés, les méthodes de travail employées, la mise en place de contrats pédagogiques éventuels. Cela passe par une autoévaluation de l'étudiant aidé du formateur.
- Tout au long de la formation, des rencontres peuvent être réalisées à la demande par mail de l'étudiant ou du formateur en dehors de ces temps programmés.

Il est à noter également qu'après chaque temps de consultation des copies, l'étudiant a la possibilité de rencontrer le correcteur d'une ou de plusieurs de ses copies dans l'objectif de mieux comprendre ce qui était attendu.

Organisation suivi pédagogique 2024 2025

L1

Rentrée scolaire : Cs copies session 2 (/S1 S2) SP en IND EIDE Redoublants : obligatoire /année antérieure / objectifs redoublement L1 / stage M compétences	SP en groupe EIDE entrant : Avant stage S1 Fiche Bilan personnel	SP en IND (avant CAC) Si pb stage S1 + autres	SP en IND / S1 Après CAC de Mars et Cs copies (avant rattrapages S1) (le spécifier sur les spécificités pour dates retenues)	SP en IND avant CAC juillet si pb stage S2 + autres SP IND/S2 : 2 jours ½ après CAC (avant fin scolarité) obligatoire pour les ESI ayant pb et possible pour les autres ayant tout validé
--	---	---	---	--

Redoublement L1 après CAC Aout de rattrapages

L2

Rentrée scolaire : Cs copies session 2 (/S1 S2 S3 S4) SP en IND / S2 /bilan L1 (2 jours sur planning) si non vu en juillet SP en IND EIDE Redoublants : obligatoire /année antérieure / objectifs redoublement L2 / stage M compétences	SP en IND : Après retour stage S3 si PB	SP en IND / S3 (/S1) Après CAC et Cs copies	SP en IND avant CAC juillet si pb stage S4 + autres SP IND/S4 : 2 jours ½ après CAC (avant fin scolarité) obligatoire pour les ESI ayant pb et possible pour les autres ayant tout validé
--	---	---	--

Redoublement L2 après CAC Aout de rattrapages

L3

Rentrée scolaire : Cs copies session 2 (/S3 S4 S5) SP en IND / S4 /bilan L2 (pendant stage S5) si non vu en juillet SP en IND EIDE Redoublants : obligatoire /année antérieure / objectifs redoublement L3 / stage M compétences	SP en IND : Après retour stage S5 si Pb ou autres En janvier ou début stage S6 (1)	SP en IND / S5 (/S3) Après CAC et Cs copies + AP s6 (réfèrent pédago)	SP en IND avant CAC juin si pb stages S6 + autres Bilan IND après CAC de juin
---	---	---	--

Redoublement L3 après CAC Aout de rattrapages + DE nov/déc

SI ECHEC DE : Cs copies EIDE après résultats pour organisation session 2 semestre

DE JUILLET

5.2. Renforcement des apprentissages en mathématiques

- En L1, un test pour évaluer le niveau d'acquisition des bases en mathématiques est réalisé sur table en individuel avec correction par les formatrices de l'UE 2.11.
- La correction avec les étudiants est réalisée à distance en groupe. Les étudiants, ayant leur copie, prennent connaissance des domaines non acquis et sur lesquels ils doivent travailler.
- Les tests de mathématiques sont remis ensuite corrigés aux référents de suivi pédagogiques avec identification des lacunes.
- A l'issue de chaque TD de calculs de doses, pour les étudiants détectés en difficultés majeures sur une ou plusieurs séquences d'exercices de calculs, il leur sera proposé par les formatrices de l'UE 2.11 des exercices complémentaires à effectuer.
- Tout au long de la formation, il sera consigné sur les copies d'évaluation comportant des calculs de doses, les domaines des difficultés. Le formateur référent de suivi pédagogique fera la synthèse et échangera avec l'étudiant sur ses difficultés afin de l'accompagner au mieux vers une progression.
- Les calculs de doses des évaluations seront corrigés en présence obligatoire pour les étudiants ayant 1 ou plusieurs erreurs de calculs de doses, avec à leur disposition leur propre copie afin de mieux repérer leurs erreurs en regard de la correction proposée.

5.3. Renforcement des apprentissages en français

En 2022, nous avons procédé à l'inscription des étudiants de première année de la promotion 2022/2025 au « Projet Voltaire ». En effet tous les étudiants de la promotion ont réalisé le test de positionnement à la rentrée. Au regard des résultats, 47 étudiants ont eu à réaliser les exercices du projet Voltaire avec un minimum de 2 x 20 minutes d'exercices par semaine. Le référent de suivi pédagogique a suivi l'évolution de chaque apprenant afin de le conseiller et faire le point sur sa progression avec lui. Un bilan a été réalisé à la fin de la scolarité 2022/2023 afin de prendre une décision pour la reconduction ou non du projet Voltaire pour la première année de la promotion

2023/2026. Le nombre d'étudiants s'étant connectés malgré l'accompagnement et les relances des formatrices est resté faible. L'équipe pédagogique n'a pas souhaité reconduire l'expérience.

Un accompagnement spécifique par un professeur de français est en cours d'étude.

5.4. Interruptions de formation

Malgré ces mesures d'accompagnement renforcées, si l'étudiant souhaite interrompre sa formation, il est systématiquement reçu en entretien par la référente de suivi pédagogique et la directrice.

Elles s'assurent du bienfondé de la demande, proposent des solutions différenciées et si la demande est ferme, elles s'assurent de l'orientation future de l'étudiant, lui donnant des conseils si besoin est.

6. La planification de l'alternance

Le référentiel de formation instaure une alternance intégrative entre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations professionnelles, la mobilisation de ces connaissances et savoir-faire dans des situations de soins, et, s'appuyant sur la maîtrise des concepts, la pratique régulière de l'analyse de situations professionnelles. L'alternance intégrative consiste en la mise en lien et en la mise en sens du métier infirmier. Elle passe par le développement d'une démarche réflexive à travers les cas cliniques.

Les méthodes pédagogiques de l'Institut de Formation des Soins Infirmiers d'Auxerre se veulent actives. Pour cela, elles utilisent des moyens permettant :

- L'approche inductive (étude de cas cliniques en cascade et de dossiers de soins),
- L'analyse des pratiques professionnelles rencontrée en stage,
- La dynamique de groupe (travaux dirigés, travaux pratiques, ...),
- La créativité des étudiants (exposés, fabrication de supports), l'implication des étudiants (auto évaluation, bilan des unités d'enseignement)

7. La liste des lieux et places de stage négociés en lien avec les obligations réglementaires

7.1. Contexte général

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers dispose de près de 200 terrains d'accueil en stage (liste en annexe). Les lignes de stages sont construites depuis 2023 par un cadre formateur. En effet c'était la documentaliste qui jusqu'à réalisait ce travail. Or à son départ en retraite et dans le but d'optimiser la supervision de l'attribution des stages sur l'ensemble du parcours, ce travail a été confié à un cadre de santé.

Leur appartenance à un des quatre types de stages possibles a été fléchée selon la nomenclature référencée dans l'annexe 3 du référentiel :

- soins de courte durée
- soins en santé mentale et en psychiatrie
- soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation - soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie.

Chaque terrain de stage a reçu un livret de stage destiné aux professionnels des terrains de stage (livret ARS). Il a signé une charte d'encadrement et désigné des tuteurs ou personnes ressources en tutorat (à former). Le renseignement du livret permet de connaître la nature des activités offertes et des éléments de compétence pouvant être développés, et également propose une présentation très fine de la structure d'accueil.

L'intérêt est double :

- en première intention, pour le stagiaire : il peut, à partir de tous les éléments de connaissance qu'il a du terrain, construire son parcours de stage.
- En deuxième intention, pour les formateurs : ils sont en mesure d'évaluer les acquis de l'étudiant à partir de son portfolio et ce en lien avec les offres du stage, pour en second lieu être objectifs dans la proposition qu'ils feront à la CAC pour l'attribution des ECTS du stage. Le stage, tel qu'il est représenté et situé au centre de la formation infirmière, nécessite un véritable travail de collaboration et induit l'importance de sa place au sein du projet pédagogique.

Le stage est le lieu privilégié d'acquisition des connaissances propices à l'élaboration des **compétences infirmières** et il est source de l'émergence **des valeurs professionnelles**.

Le stage permet à l'étudiant d'intégrer les connaissances théoriques, de les mobiliser et de les appliquer en situation concrète, et/ou de découvrir des situations de travail qui seront ensuite enrichies par les apports théoriques.

Il doit être le point d'ancrage permettant à l'étudiant, tout au long de ses trois années de formation, de :

- analyser les diverses situations de travail et les pratiques professionnelles
 - développer son potentiel de compétences au rythme du cursus de ses stages
 - transférer ses compétences en toute situation de soins
 - s'inscrire dans une démarche d'auto-évaluation de sa propre pratique - construire son identité professionnelle et consolider son projet professionnel

Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle de l'étudiant sont essentielles.

7.2. Cartographie

Les terrains de stage se situent dans les départements 89 et 58.

Sur le département de l'Yonne, 4 centres hospitaliers et 1 polyclinique fournissent la majorité des stages MCO

(Nb : certaines unités (réanimation, urgences, etc...) n'accueillent pas les étudiants de 1^{ère} année)

- Centre Hospitalier d'Auxerre : 25 unités MCO
- Centre Hospitalier de Joigny : 4 unités
- Centre Hospitalier de Tonnerre : 3 unités
- Centre Hospitalier d'Avallon : 3 unités
- Polyclinique d'Auxerre : 8 unités

Sur le département de la Nièvre :

- Centre Hospitalier les Cygnes à Lormes : 1 unité
- Centre Hospitalier de Clamecy : 3 unités

La discipline psychiatrique est alimentée en stage par le Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne à Auxerre : 7 pôles (dont 1 sur la commune de Sens et 1 sur Vézelay)
15 autres unités de l'Yonne accueillent nos stagiaires.

Les stages en soins de suite et rééducation sont majoritairement fournis par la Maison de Retraite Départementale d'Auxerre : 8 unités.
Le CHA (3), le CH de Tonnerre (4), Joigny (4), Avallon (4) se positionnent à la suite.
7 autres lieux accueillent également nos étudiants.

Les stages en EHPAD sont les plus nombreux : environ 40 structures dont certaines ont plusieurs unités d'accueil.

La distance aller-retour d'Auxerre pour certains stages dépasse les 100 km :

- Ancy le Franc : 106 km, Avallon : 104 km, Champcevrains : 110 km, Lavau : 106 km, Saizy : 130 km, Sens : 120 km, Varzy : 116 km, Vézelay : 100 km, Lormes : 150 km.

Seuls 23 terrains sur 53 sont à moins de 50 km aller-retour d'Auxerre. Ce qui au vu de certains horaires de planning représente une distance conséquente.

Pour les étudiants de 1^{ère} année, la distance devient une difficulté primordiale du fait que beaucoup ne sont pas titulaires du permis de conduire. Cela oblige l'IFSI à trouver des stages très proches soit d'Auxerre, soit de leur résidence, soit accessibles par le train (Avallon, Tonnerre).

7.3. Analyse du contexte

L'offre, en termes de places de stage, est à ce jour, insuffisante. La situation ne s'est d'ailleurs pas améliorée avec l'augmentation des quotas à la rentrée de 2021. Force est de constater que pour obtenir le nombre de places, il est nécessaire de relancer à plusieurs reprises les établissements pour optimiser l'accueil. Même si ces démarches s'avèrent fructueuses, elles sont chronophages et la difficulté subsiste pour garantir un parcours professionnalisant pour tous les étudiants. Cela pose parfois le problème éthique de l'équité.

Le manque de stages MCO est important. Il est parfois difficile de proposer aux étudiants les situations professionnelles leur permettant d'acquérir les 10 compétences infirmières. La situation s'élargit avec l'apparition de ces difficultés pour les stages de psychiatrie.

Un travail est pourtant mené par l'IFSI avec les partenaires de stage pour limiter ces difficultés : • Transmission aux directions des établissements des textes relatifs à la formation et à l'encadrement en stage dès parution

- Présence des formateurs sur les terrains pour informer des modifications de textes et des inévitables adaptations de leurs pratiques concernant par exemple l'évaluation (portfolio)
- Présence des formateurs sur les terrains pour les analyses de pratiques : rencontre avec les professionnels tuteurs pour renforcer le partenariat et déverrouiller les freins à l'encadrement

- Déplacement du directeur pour rencontrer les responsables d'établissements afin
- D'expliquer les demandes, d'envisager une organisation optimisant la capacité d'accueil

8. Les modalités d'encadrement et de tutorat négociées avec les responsables des structures d'accueil et les modalités d'évaluation de la qualité des lieux de stages par les élèves et étudiants

8.1. Encadrement et tutorat : le rôle des différents acteurs

- L'étudiant est auteur de sa formation : il s'inscrit dans un processus de travail formateur.

Il prend connaissance du livret « Accueil et ressources » mis à sa disposition au centre de documentation de l'IFSI. En regard des ressources offertes par le terrain, il cible les compétences, actes et activités de soins qu'il va pouvoir développer. Cela lui permet d'élaborer une ébauche de ses objectifs de stage.

Dans le respect des directives spécifiées dans le livret « Accueil et ressources », il prend contact avec le maître de stage et/ou son tuteur pour définir le jour et l'heure de leur première rencontre.

Il porte à la connaissance de son tuteur et des professionnels de proximité l'ébauche de ses objectifs de stage et les réajuste si nécessaire.

Il partage avec son tuteur et ses référents de proximité les demandes institutionnelles consignées dans la fiche « spécificités de stage ».

Il adresse, dans les 3 premiers jours de stage, une copie de son planning prévisionnel au formateur référent. En cas d'absence, il s'engage à prévenir rapidement le service et l'IFSI. Il est garant de la bonne tenue de son portfolio.

Il complète la fiche de suivi d'acquisition des compétences en stage et la présente à son tuteur lors du ou des bilans intermédiaires.

Il fait compléter et émarger par le professionnel de proximité qui l'encadre sa fiche d'acquisition des actes et activités de soins.

Il est tenu de mettre à profit toutes les ressources offertes par le stage, de mettre en place des moyens pour faire le lien entre l'aspect théorique travaillé à l'IFSI et les pratiques de terrain.

Il rédige 2 analyses réflexives qu'il présentera, selon les modalités pédagogiques retenues pour son stage, soit à l'IFSI dans le cadre de son suivi pédagogique, soit sur le lieu de stage en présence de son tuteur et du référent formateur de stage. Il en consignera un résumé dans son portfolio. Ce travail réflexif mobilise ses propres savoirs et les confronte à d'autres contextes, en vue de les transférer de manière adaptée dans d'autres situations professionnelles complexes.

Il doit développer ses capacités **d'autonomie** et de **responsabilité**, et investir toutes les dimensions de la responsabilité de sa formation.

- **Le maître de stage** : il est responsable de l'organisation et du suivi de l'encadrement de l'étudiant en stage. Il règle les difficultés éventuelles.

- **Le tuteur**

Il est à l'interface pour tous les acteurs de l'encadrement de l'étudiant (exploitation des données recueillies auprès des professionnels de proximité, du maître de stage, formateur référent...).

Ses missions sont explicitées dans l'arrêté du 31/07/09 relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier modifié par l'instruction du 24/12/2014 relative aux stages en formation infirmière.

L'infirmier est nommé tuteur sur proposition du maître de stage (cadre de santé). Il peut y avoir plusieurs tuteurs de stage sur un même service, mais un seul tuteur par étudiant est préconisé.

Le tuteur est un guide, un accompagnant permettant à l'étudiant en soins infirmiers d'acquérir des compétences et des valeurs professionnelles sur le terrain de stage. Il est volontaire et motivé pour optimiser la qualité de l'encadrement de l'étudiant. Le tuteur possède une expérience des techniques de soins spécifiques du service et des compétences pédagogiques, managériales et relationnelles.

Rôle et missions

Le tuteur est responsable de **l'encadrement pédagogique** :

1. Accompagnement de l'étudiant

- Il construit avec lui son parcours d'apprentissage professionnalisant.

Il est facilitateur de son intégration : garantit un climat bienveillant, propice aux échanges, questionnements, étonnements et temps de recherches communs, facilitant ainsi l'évolution de l'étudiant au sein de la structure.

- Il assure un accompagnement pédagogique dans le parcours d'acquisition clinique de l'étudiant : il l'aide à donner du sens à sa pratique. (Questionnement, réflexion, analyse...)
- Il réalise des entretiens réguliers avec l'étudiant, donne des pistes de recherche et l'éclaire dans ses questionnements.
- Il propose à l'étudiant des ressources, lui facilitant l'accès aux moyens de formation.
- Il peut ponctuellement assurer le rôle de professionnel de proximité auprès d'un étudiant dont il est tuteur.

2. Evaluation de l'étudiant

- Supervise la progression pendant le stage en réalisant des bilans intermédiaires
- Identifie les points forts et les axes d'amélioration
- L'aide à s'autoévaluer

- Au regard des compétences acquises (ou non) par l'étudiant et au vu de son port folio, il guide ce dernier dans sa progression
- Il assure l'évaluation des compétences acquises et établit la fiche d'évaluation finale

Le tuteur a **une fonction managériale**, il est responsable de l'organisation de l'encadrement de l'étudiant par les professionnels de proximité. En cas de difficultés, il est l'interlocuteur privilégié de l'étudiant. Il aménage des temps d'échange entre l'étudiant et les différents professionnels de proximité pour mettre en place des mesures correctives. Il est en relation directe avec le référent de suivi de stage à l'IFSI.

Le tuteur peut siéger au sein de la CAC (Commission d'Attribution des Crédits) s'il est désigné représentant des tuteurs. Son rôle est de se prononcer sur l'attribution des ECTS, mais essentiellement de délibérer sur la validation des stages qui ont pu poser problème.

Le tuteur peut siéger lors du jury final du diplôme d'état en semestre 6.

- **Le formateur référent** : sa mission s'articule sur les axes suivants :

Auprès de l'étudiant

En lien avec le tuteur, il l'accompagne dans son cheminement d'apprentissage

Il est attentif à la particularité de son évolution d'apprentissage

Il lui permet d'identifier son besoin d'aide et d'adaptation

Il aide à faire les liens entre les pratiques professionnelles et l'enseignement dispensé

Il l'aide à analyser des situations professionnelles

Auprès des équipes

Il assure la coordination entre l'unité et l'IFSI Il intervient auprès des équipes à leur demande pour :

- Aider à repérer les ressources pédagogiques de l'unité et/ou de l'établissement
- Accompagner dans l'utilisation des référentiels, du portfolio
- Collaborer à la construction d'outils pédagogiques quant au suivi et à la progression de l'étudiant.

Tuteur et formateur accompagnent et forment l'étudiant à développer une posture réflexive en le guidant dans les 3 phases que sont :

- le comprendre***
- l'agir***
- le transférer***

8.2. Modalité d'évaluation des lieux de stage

Les formateurs de l'IFSI sont tous référents d'une vingtaine de terrains de stage avec lesquels ils entretiennent un lien continu afin de favoriser l'accueil des étudiants et une réflexion commune autour de l'acquisition des compétences pour ce dernier.

La communication est importante entre la directrice de l'IFSI et la direction du Centre Hospitalier d'Auxerre pour enrichir l'offre de stages MCO.

Une réunion annuelle a lieu avec la direction des soins du Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne afin d'échanger sur les conditions d'accueil en stage.

Un questionnaire élaboré lors de la démarche Qualiopi a été mis en place afin de recueillir la satisfaction des étudiants sur les terrains de stage.

De plus, un questionnaire à destination des terrains permet d'évaluer et de réajuster le travail collaboratif entre l'institut et les terrains.

9. Les prestations offertes à la vie étudiante

A ce jour, le lieu affecté aux formations a été investi en 1975, après déménagement des locaux qui accueillaient les élèves jusqu'à cette date et qui se situaient à un étage du sous-sol du Centre Hospitalier d'Auxerre.

En 1993, lors du regroupement des formations infirmières en soins généraux et psychiatriques, des travaux d'extension ont été réalisés, de façon à pouvoir accueillir l'ensemble des étudiants infirmiers d'Auxerre.

Les locaux sont intégralement situés dans l'enceinte du Centre Hospitalier d'Auxerre et permettent un accès aux terrains de stage très facile pour les étudiants.

Ils représentent 3885 m² de superficie.

Les locaux pédagogiques sont vastes, fonctionnels et permettent d'accueillir les étudiants en soins infirmiers. Ceci moyennant une gestion des locaux avisée et une organisation de plus en plus incisive, veillant à ne pas programmer des actions de formation en décroisement pour 3 promotions en même temps (sachant que la pédagogie centrée sur la pratique réflexive nécessite un grand nombre de locaux).

Ils comptent :

- Un amphithéâtre de 190 places,
- Deux grandes salles de cours dont la capacité varie entre 90 et 106 places,
- Deux salles de cours de capacité plus réduite (entre 45 et 55 places),
- Sept salles pouvant accueillir entre 15 et 25 étudiants en petits groupes,
- Six salles de travaux pratiques (dont 3 au sous-sol du bâtiment)
- Une salle informatique dédiée aux étudiants pour les travaux pédagogiques institutionnels et leur travail de recherche, munie de 11 postes informatiques avec accès internet,
- Un centre de documentation, accessible par l'ensemble des apprenants pour consulter et emprunter des ouvrages, avoir accès aux ressources informatiques, et travailler sur le site par

groupe de 15. Un espace de lecture est aménagé pour accueillir quatre personnes. Une photocopieuse permet la reprographie de certains documents à destination des étudiants, utilisables dans le cadre des travaux institutionnels, trois ordinateurs, avec accès internet sont à disposition des étudiants.

Un grand « espace étudiants » clair et agréable, cloisonné par des claustras pour garantir des espaces propices au travail, est très apprécié et fréquenté par les étudiants. Un espace de convivialité leur est également dédié.

Deux salles de restauration : une salle de restauration (56 places) aménagée au sous-sol de l'IFSI (ticket CROUS : plateaux repas commandés et livrés par les cuisines du Centre Hospitalier d'Auxerre) et un coin restauration (41 places) pour les étudiants qui souhaitent apporter leur repas, les mettre au frais et les faire réchauffer sur place. Une organisation pour l'étalement des pauses-repas est incontournable permettant d'offrir ce service en dehors des périodes de stage.

Un grand espace est réservé à l'affichage de l'ensemble des informations utiles aux étudiants et élèves. L'institut dispose d'un étage de la Résidence d'environ 10 chambres proposées aux étudiants, dont le montant de la location mensuelle s'élève à 131 €. Elles comportent un espace lavabo, mais les WC et les douches sont communs. L'office commun comprend un réfrigérateur, une micro-onde et des plaques chauffantes, des placards pour la vaisselle. Chaises et tables permettent la prise du repas.

Des logements CROUS sont existants sur le site auxerrois.

Les offres de logement des particuliers sont visées et affichées quand leur nature semble correcte et non frauduleuse.

Des distributeurs de boissons sont installés à 2 étages des bâtiments pédagogiques.

L'IFSI dispose d'un accès internet filaire, tant dans la salle informatique dédiée aux étudiants, qu'au centre de documentation. De plus, un accès WIFI est disponible sur l'ensemble de l'établissement (travaux d'amélioration en 2023).

La communication entre les étudiants et pour les étudiants est facilitée : de nombreuses possibilités d'affichage existent : panneaux, vitrines, tableaux muraux. L'affichage entre étudiants est supervisé et régi selon un calendrier pour le turn-over des annonces. Les petites annonces de tout ordre, après vérification, sont toutes portées à la connaissance des étudiants.

Les étudiants ont créé des associations, dont les documents ont été déposés en Préfecture, pour programmer des ventes de gâteaux, des soirées servant à financer des voyages humanitaires.

Depuis septembre 2021, les étudiants bénéficient de l'accès aux plateaux sportifs du CROUS, sur le site de l'IUT pour Auxerre, mais également dans la ville d'origine des étudiants. Un projet d'échanges et de rencontres (musicales, théâtrales...) est en construction avec l'IREPS pour les étudiants des trois pôles universitaires d'Auxerre : l'IREPS, l'IUT, l'IFSI.

10. Les indicateurs d'évaluation du projet.

Ils sont recensés (en l'absence d'indicateurs communs régionaux) à travers les bilans effectués en cours et/ou au terme de la formation auprès des étudiants ou des bilans de l'équipe pédagogique.

Les régulations au sein du groupe-classe ont lieu sur demande des formateurs et/ou des étudiants. Elles ont pour but, dans la mesure du possible, de trouver des solutions collectives face à des aléas pédagogiques.

Le nombre de diplômés par an est également un indicateur.

Ces éléments permettent, au vu de leur analyse, de construire le dispositif pédagogique pour l'année suivante en s'appuyant sur les points forts mis en évidence et en rectifiant ou innovant pour limiter les effets des points faibles recensés ou constatés.

Afin de répondre aux exigences de la démarche qualité, et dans le cadre de notre engagement à nous autoévaluer à partir du référentiel Qualiopi, l'IFSI d'Auxerre mesure la qualité de ses résultats à partir des indicateurs suivants :

- Taux de réussite au diplôme d'Etat
- Taux de réussite des unités de formation
- Taux d'abandon et d'interruption au cours de la formation
- Taux de satisfaction des étudiants concernant l'IFSI
- Taux de satisfaction des étudiants concernant les lieux de stage
- Taux d'employabilité des étudiants à la sortie de la formation, à 3 puis à 6 mois